

Règlement

de la bibliothèque et du fonds documentaire

Par décision du Conseil d'Administration du 21 avril 2010 il est créé, au sein de la Société des Amis de la Cathédrale de Reims, une structure "Bibliothèque et documentation" dans le but de permettre d'assurer une conservation des publications anciennes ou modernes sur la cathédrale de Reims, de mettre ce nouveau service à la disposition du public, et d'apporter une meilleure connaissance des réalisations de la Société des Amis de la Cathédrale.

Par cette création, la Société des Amis de la Cathédrale de Reims est susceptible de recevoir en don, et d'en assurer la conservation, des livres ou documents que ne souhaiteraient pas conserver des particuliers.

La bibliothèque de la Société des Amis de la Cathédrale de Reims est un service ouvert à tous les membres de l'association ainsi qu'aux étudiants, aux chercheurs ainsi qu'à toute personne étrangère à l'association.

Il en est de même pour le fonds documentaire qui sera mis progressivement en place.

Aucun livre ou document ne doit sortir des locaux de l'association sans autorisation particulière du Président ou du Bibliothécaire.

Dans l'intérêt général, il est interdit de faire des annotations dans les livres, périodiques ou journaux, ainsi que d'arracher ou d'abîmer des pages.

Toute reproduction de documents est strictement réservée à l'usage privé. Dans le cas contraire, et après accord du Président ou du Bibliothécaire, la publication devra préciser l'origine et les droits de propriété de la Société des Amis de la Cathédrale.

La consultation est gratuite. L'accès en est libre le jeudi après-midi de 14 h 15 à 17 h 15 ou sur rendez-vous.

Les photocopies sont réalisées, à la demande, par la Société des Amis de la Cathédrale. Elles sont facturées au prix de 15 centimes le document.